



SURVIVANT TRAUMATISÉ PEIND LE PORTRAIT DE POL POT PARMIS DES CRIS DE SECOURS

1 Juillet 2009

Par Laura MacDonald, Membre du Barreau de New York et Consultante auprès du Centre International pour les Droits de l'Homme, Northwestern University School of Law

Aujourd'hui, la Chambre de première instance entendit le témoignage de la partie civile Bou Meng, âgé de 68 ans, qui fut le troisième survivant de la prison de Tuol Sleng (S-21) à témoigner dans le procès du chef de prison, Kaing Guek Eav (alias Duch). Comme ses camarades de prison au S-21, Vann Nath et Chum Mey, qui témoignèrent plus tôt cette semaine, la vie de Bou Meng fut épargnée, car il possédait une compétence que Duch voulait exploiter- il pouvait peindre d'excellents portraits en noir et blanc de Pol Pot.

L'Histoire de Bou Meng

Après que le Parti communiste du Kampuchéa (CPK) prenne le pouvoir le 17 avril 1975, Bou Meng fut ordonné par le régime de dessiner des croquis de machines à une école technique pour que les étudiants puissent les étudier. Dans le courant de l'année 1976, lui et son épouse furent transférés à une coopérative agricole où il fut forcé à creuser des canaux, à construire des barrages, à faire des charrues, et à planter des légumes, pendant qu'elle travaillait dans les champs de riz. Un jour, lorsqu'il apprit qu'il serait transféré à une école d'arts plastiques pour y enseigner, lui et sa femme montèrent joyeusement dans un camion. Malheureusement, le camion ne les transportèrent pas à une école d'art, mais les déposa plutôt au S-21 où ils furent arrêtés, photographiés, bandés des yeux, et emmenés à de différentes cellules de prison. Bou Meng ne revit jamais son épouse. Malheureusement, la photo prise de sa femme de 25 ans ce jour-là, portant un numéro d'identification de détenue, est la seule photo qu'il possède d'elle aujourd'hui.

Bou Meng fut enchaîné dans une grande salle commune avec environ 40 autres prisonniers qui avait tous très mauvaise mine. Son témoignage des conditions et des traitements sont en accord avec le témoignage de son confrère artiste, Vann Nath. Il dormait sur le plancher en tête à tête avec d'autres prisonniers, dont au moins un fut tué lorsqu'un garde le piétina sur la poitrine ; ce cadavre ne fut retiré que beaucoup plus tard. Il parla d'une faim tellement extrême qu'il souhaitait que les lézards tombent du plafond pour qu'il puisse les manger. La soif était constante. Les détenus « étaient lavés comme des porcs » en étant pulvérisés avec un tuyau d'arrosage à travers d'une fenêtre plus ou moins chaque semaine. Les prisonniers ôtaient leur seul vêtement – leurs sous-vêtements - pour l'événement. Après que les gardes se soient moqués de leurs corps nus, les prisonniers utilisaient leurs caleçons pour sécher le sol afin qu'ils puissent s'allonger de nouveau. Les prisonniers attrapèrent de terribles éruptions cutanées et des poux. Personne n'était autorisé à parler. « C'était l'enfer. »

Les prisonniers disparaissaient constamment et ne revenaient jamais, y compris quelques Occidentaux. Il dit que les gardes attendaient que les prisonniers soient affaiblis avant de les

torturer ou de leur « peler la peau », comme ils avaient coutume de dire. C'est pourquoi ils attendirent environ cinq mois avant de commencer à interroger Bou Meng. Au cours de plusieurs semaines, il fut torturé par cinq gardes, un à la fois, jusqu'à ce qu'ils s'épuisent. Il fut généralement conduit à une maison en dehors du complexe S-21 et enchaîné face au plancher pour recevoir des coups de fouet. L'un des gardes laissa tomber un tas de bâtons à côté de Bou Meng et lui dit d'en choisir un. Un autre le força de compter les coups de fouet sur son dos à haute voix et le punit ensuite pour avoir prétendument mal compté. Comme si ses blessures au dos ne furent pas assez douloureuses, les gardes enfoncèrent des graviers dans ses plaies et versèrent de l'eau salée par dessus, ce dernier étant censément une forme de traitement médical. Bou Meng fut également électrocuté par un câble allant du mur par le biais d'une machine jusqu'à la partie intérieure de sa cuisse. La tension l'assomma et il se réveilla trempé d'eau. Un avocat de la partie civile lui demanda pendant combien de temps il fut inconscient et Bou Meng expliqua en riant que lorsque l'on est inconscient, on a aucune idée du temps. Comme pour les autres survivants, les interrogateurs questionnèrent Bou Meng à maintes reprises concernant son implication avec la CIA et le KGB. À l'époque, il ne savait rien de ces organisations. Bou Meng se demande toujours pourquoi ils pensaient qu'il était un espion alors il servait le CPK avec tant de zèle. Eventuellement, puisqu'il refusait d'avouer, les interrogateurs rédigèrent de faux aveux et Bou Meng les signa sans avoir connaissance de leurs contenus. Après avoir subi des séances de torture deux fois par jour, il fut placé dans une cellule individuelle plutôt que dans la salle commune.

Peu de temps après ses « aveux », un garde demanda si quelqu'un pouvait peindre et Bou Meng leva la main. Il eu ensuite une réunion face à face avec Duch, qui testa ses capacités artistiques avec un crayon et du papier. Alors que Vann Nath était un maître de peintures en couleurs, Bou Meng spécialisait en peinture de portraits en noir et blanc. Il fut donné une petite photo de Pol Pot, qu'il ne reconnut pas, et produisit quatre grandes reproductions d'elle au cours de plusieurs mois dans un atelier au centre du S-21. Il peignit également Mao Zedong et un chien portant la tête de Ho Chi Minh. Duch venait observer et surveiller ses peintures régulièrement, typiquement pendant la journée, donnant des suggestions sur des choses telles qu'une modification du cou de Pol Pot. Parfois, il souriait et riait, mais il « ne traita jamais [Bou Meng] comme un être humain. » Duch ne battit jamais Bou Meng personnellement, mais il le menaçait en lui disant qu'il pourrait être transformé en « engrais humain. » Une fois, Duch força Bou Meng à se battre contre un autre ouvrier jusqu'à ce qu'il les ordonne de s'arrêter. Pendant ce temps, Bou Meng passa ses nuits à dormir dans la chambre où se trouvait le générateur d'électricité, avec d'autres ouvriers qualifiés et reçut de la nourriture « adéquate. »

Bou Meng vit quelques exemples de mauvais traitements de prisonniers. Un civil Vietnamien qui prétendait pouvoir faire un moule en cire fut battu à coups de pied « comme un ballon » après avoir échoué au test de compétences de Duch. Il vit une prisonnière enceinte battue à coups de pied par des femmes gardes qui criaient qu'elle marchait trop lentement. Il vit un homme très maigre être transporté jusqu'à un camion, les mains et pieds attachés à un bâton de bois « comme un cochon. » Bien qu'il n'ait pas témoigné directement des interrogatoires ou de la torture, Bou Meng dit que des cris et des hurlements de secours semblaient « venir de partout » vu que les maisons d'interrogation étaient éparpillées tout autour du S-21. Plus tard, la défense contesta cette affirmation sur le fait qu'il avait également dit que les prisonniers n'étaient pas autorisés à parler. Bou Meng fit signe dehors de façon dramatique et s'exclama: « Si j'exagère, je serais renversé par un bus. » La défense chercha à clarifier quelques autres incohérences mineures, en essayant peut-être de rétablir la mémoire brumeuse de cette victime de torture vieillissante qui présenta ses excuses plusieurs fois aujourd'hui pour sa mauvaise mémoire. La défense établit également que, lorsque Bou Meng travaillait à l'école technique du CPK à dessiner des machines, il obéit aux ordres par peur. Peut-être que la défense mettait en place une faible analogie pour plus tard - que, comme Bou

Meng, Duch suivait par peur les ordres de massacrer de plus de 12,000 prisonniers.

Trente ans plus tard, Bou Meng souffre toujours. Il croit que sa mauvaise audition, sa perte de mémoire, sa perte de dents, et son insomnie sont les résultats de la torture et du mauvais traitement. Il dit qu'il a perdu des années de sa vie et reçoit un traitement psychologique. Il porte de nombreuses cicatrices sur son dos. Il semblait traumatisé tout au long de son témoignage: «Je ne pouvais même pas manger mon déjeuner aujourd'hui, j'étais tellement accablé."

Un Chapitre Manquant à l'Histoire

La souplesse du droit civil permit l'échange le plus puissant de la journée. Président Nil Nonn permit à Bou Meng de demander à Duch s'il connaissait l'endroit où son épouse avait été tuée. C'est avec un appel déchirant que Bou Meng dit qu'il cherchait seulement à ramasser un peu de terre pour enfin pouvoir dire ses adieux à sa femme. Duch se mit debout et donna une réponse émotionnelle. Il dit qu'il fut particulièrement ému par le témoignage de Bou Meng et qu'il aurait aimé lui donner une réponse, mais que la question fut au-delà de ses connaissances étant donné que ses subordonnés avaient exécuté ces affaires. Duch déclara qu'il présumait qu'elle fut tuée à Choeung Ek. Il exprima ensuite son « plus grand respect et ses condoléances envers l'âme de la femme [de Bou Meng]. » Bou Meng éclata en sanglots alors que Duch reprit sa place.

Des Aspects Intéressants de la Procédure

Les parties civiles réagirent hier au comportement refroidi du Président du Nil Nonn envers Chum Mey. Avant que Bou Meng ait pris la barre ce matin, son avocat, Silke Studzinsky, demanda que la Chambre communique aux témoins qu'ils peuvent prendre de courtes pauses pour se ressaisir si nécessaire et qu'elle permette de telles pauses au cours de la procédure, pour permettre à un témoin, par exemple, à consulter l'Organisation Psychosociale Transculturelle (TPO) qui leur est disponible. Studzinsky demanda également que ces pauses émotionnelles ainsi que le temps passé sur les questions de procédure ne joue pas contre le temps de questionnement imparti aux parties étant donné que les parties « se sentent énormément sous pression. » Le président semblait irrité lorsqu'il expliqua que la Chambre était déjà vigilante de conserver un suivi du temps utilisé pour les questions et ferait preuve « d'une souplesse convenable. » Le président donna l'ordre aux avocats d'alerter la Chambre si l'assistance aux témoins semblait justifiée. Il dit que la Chambre nota hier que le témoin put se ressaisir après quelques instants.

En effet, hier, Chum Mey fondit en larmes à plusieurs reprises. Chaque fois, le président lui ordonna immédiatement de «se ressaisir. » Pendant le témoignage de Bou Meng, le Président fut prompt à ordonner que le témoin se console, mais, aujourd'hui, il le fit d'une manière plus verbeuse, de façon plus raisonnée. Le Président rappela Bou Meng à maintes reprises - qui fondit en larmes de nombreuses fois - qu'il avait attendu si longtemps pour cette occasion de parler et qu'aujourd'hui serait sa seule chance de raconter son histoire. De plus, le Président dit que si Bou Meng était ému, il pourrait oublier des détails.

Après son premier appel, le seul moment où Studzinsky intervint pour protéger le témoin vint lorsque le Président demanda à Bou Meng de retirer sa chemise pour pouvoir montrer à la Chambre les cicatrices sur son dos. Après une courte pause, le président déclara que le groupe avait changé d'avis et préférerait plutôt que des photos soient prises. Bou Meng fut d'accord.

De façon prévisible, les avocats de la partie civile demandèrent plus de temps de question aujourd'hui, dix minutes précisément. La défense déclara que si les parties civiles étaient permises

plus de temps, ils s'attendraient au même. De façon prévisible, la requête fut refusée.

Lundi et aujourd'hui encore, le procureur international en chef, Robert Petit, était dans la salle d'audience à la place d'un de ses adjoints, signalant peut-être l'importance de ces témoins pour l'accusation. Il y avait une certaine spéculation qu'il passe plus de temps dans la salle d'audience, étant donné l'annonce récente de sa démission le 1^{er} Septembre 2009. Alors que lundi il fit quelques déclarations éloquentes et mit en avant plusieurs questions intéressantes, aujourd'hui, curieusement, il se leva uniquement pour remercier le témoin de son témoignage et laissa son homologue cambodgien poser toutes les questions. L'accusation n'utilisa pas la totalité de ses 30 minutes imparties.

Alors que la majorité, sinon la plupart, du témoignage de Duch est basé sur ses « conclusions » et ses « opinions », après avoir examiné les documents rescapés, le Président précisa aujourd'hui que la Chambre n'est intéressé ni par les hypothèses ni les conclusions des témoins, disant à Bou Meng qu'il n'est « pas approprié » pour lui d'indiquer la moindre présomption.

Conférence de Presse Opportune sur le Soutien aux Témoins

Le Chef de l'Unité d'Appui aux Témoins et aux Experts des CETC (WESU) expliqua brièvement à la presse le rôle qu'elle joue au cours des procès. Le WESU offre une variété de services de soutien, y compris l'assistance fournie aux témoins pour arriver jusqu'au procès, leur préparation pour l'expérience de témoigner et les provisions d'indemnités monétaires offertes pour leur temps. Le WESU offre également des services de protection des témoins adaptés individuellement étant donné que de nombreux témoins craignent des représailles et se sentent menacés à bien des égards. Dans ce rôle, le WESU s'entretient avec les juges sur quelles mesures de protection, le cas échéant, sont appropriées.

Notant le comportement récent du Président Nil Nonn, les membres des médias furent très intéressés par quelle sorte de préparation ou d'instruction est donnée aux juges sur la façon de traiter les témoins traumatisés. Apparemment, le WESU fournit toutes les parties, y compris les juges, avec des conseils et des informations, et organise des réunions régulièrement. Bien qu'il ne soit pas le rôle du WESU de « contrôler et de critiquer les juges, » le WESU est en mesure de faire des recommandations. Alors que l'oratrice esquiva la question qu'elle aurait fourni des commentaires au Président hier après l'interrogatoire de Chum Mey, si rien d'autre, j'imagine que les juges eurent une discussion sur la manière de traiter les témoins émus car il y avait une nette différence dans l'approche d'aujourd'hui.